

# PROTOCOLE SANITAIRE FUTSAL À RESPECTER



## RAPPEL MESURES

- **Tests non obligatoires** pour les licenciés avant la reprise des compétitions
- Chaque club désigne un **réfèrent "COVID"** et le **signale** à son District et à la Ligue par mail à [sgervason@lgef.fff.fr](mailto:sgervason@lgef.fff.fr)
- Lorsqu'un licencié a des **symptômes**, il doit le **signaler** à son club et consulter son **médecin** traitant
- Le **virus** est dit **circulant** au sein du club :
  - Le club doit **adapter** l'organisation de ses **entraînements** (groupe de 10 personnes maximum)
  - La **Ligue** doit être **prévenue** par le réfèrent "COVID" par mail officiel adressé à [sgervason@lgef.fff.fr](mailto:sgervason@lgef.fff.fr)
- Chaque club doit respecter une **obligation de moyens** : **sens** de circulation, **trajet** préférentiel sans croisement, **gel hydroalcoolique** à disposition, **nettoyage** et **aération** réguliers des lieux et **affichage** des mesures
- **Masque obligatoire** en tout lieu et à tout moment pour **toute personne de plus de 11 ans**
- **Distanciation** sociale d'au moins **1 mètre** entre chaque personne
- **Accès différenciés** pour les équipes et les spectateurs
- Jauge de **5 000 personnes maximum** incluant personnel et spectateurs

Un report ne sera envisagé que si 3 joueurs ou plus sont touchés.

Après étude des documents fournis, la Commission d'organisation pourra décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe.

## MATCHS



- Obligation pour tous de porter un masque (à partir de 11 ans), y compris dans les vestiaires et jusqu'à l'accès au terrain
  - Sauf pendant la rencontre pour les joueurs titulaires, les arbitres et les entraîneurs principaux
  - Les autres personnes présentes sur le banc de touche (obligatoirement renseignées sur la feuille de match) portent le masque, y compris les joueurs remplaçants et respectent la distanciation physique en ajoutant des bancs supplémentaires si nécessaire
- Le contrôle des licences se fait dans le couloir si la distanciation peut être respectée sinon il se fera au milieu du terrain
- Les chasubles sont numérotés et individuels
- Les boissons des joueurs sont individuelles (bouteilles ou gourdes)
- Pas d'animation, de mascotte, de protocole d'avant match, ...

## VESTIAIRES



Les vestiaires sont autorisés (Décret du 13/08) sous réserve du respect des règles sanitaires suivantes :

- Limiter le nombre de personnes présentes dans les vestiaires aux seuls licenciés inscrits sur la feuille de match avec respect des distanciations physiques (1 mètre)
- Prioriser les vestiaires pour les adversaires
- Si possible, utiliser les espaces libres adjacents aux vestiaires principaux comme vestiaires supplémentaires
- Affaires des joueurs à entreposer ailleurs que dans les vestiaires, dans une pièce aérée

## BUVETTES



Sauf contrainte d'une autorité locale plus stricte, les buvettes sont autorisées dans le respect des mesures sanitaires :

- Consommation uniquement assis avec respect des mesures (distance, groupe de moins de 10 personnes)
- Boisson individuelle (bouteilles, gourdes)
- Emballage individuel de la nourriture
- Distribution individuelle

## SPECTATEURS



Sauf contrainte d'une autorité locale plus stricte, dans les tribunes :

- Condamnation d'un siège sur deux
- Si les bancs sont du côté des tribunes, condamner les 1ère et 2ème rangées de spectateurs
- Port du masque obligatoire (à partir de 11 ans)
- Jauge de 5 000 personnes maximum

L'ensemble de ces mesures est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des contraintes et décisions locales (préfectures et mairies). Version au 25/09/2020.